



Assurance des groupes sportifs affiliés de Cyclisme Canada 2025

Informations générales :

- Cyclisme Canada est mandaté pour offrir un programme d'assurance national tel que décrit dans la politique de gestion des risques de Cyclisme Canada. Tous les membres ont l'option de participer au programme national d'assurance. En 2025, les membres provinciaux et territoriaux suivants participeront au programme d'assurance national : Yukon, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Nouveau-Brunswick, Î.-P.-É. et Terre-Neuve-et-Labrador.
- Les membres qui achètent leur adhésion auprès d'une association cycliste provinciale ou territoriale participant au programme national d'assurance bénéficieront tous de la même couverture. Cette couverture comprend la responsabilité civile générale ET les accidents de sport.
- La couverture de ce régime d'assurance ne s'applique qu'aux activités sanctionnées. Une activité sanctionnée est considérée comme étant :
 - Les courses et les événements sanctionnés par l'organe directeur local, national ou international.
 - Les manifestations à l'étranger ne sont couvertes que par la responsabilité civile générale ; la couverture des accidents de sport peut s'appliquer aux frais médicaux (par exemple, la physiothérapie) lors du retour au Canada.
 - Les sessions de formation qui sont définies à l'avance et qui comprennent plus d'un membre de l'équipe.

Qu'est-ce qui change ?

Au lieu d'un montant forfaitaire comme les années précédentes, le coût de l'assurance par équipe sera calculé sur la base de chaque membre. Ce coût est appliqué une seule fois pour la saison. Les membres de l'équipe qui ont des licences achetées par les provinces dans le cadre du programme national d'assurance sont déjà couverts par cette assurance et l'équipe ne sera pas facturée pour une couverture supplémentaire.



Lors de l'achat d'une assurance par l'entremise de Cyclisme Canada et de notre fournisseur d'assurance (Gallagher), les équipes devront payer 50\$ par membre de l'équipe provenant de l'extérieur du programme national d'assurance (membres du Québec, de la Nouvelle-Écosse et de la Colombie-Britannique).

- En d'autres termes, les équipes affiliées devront payer 50\$/membre de la Colombie-Britannique, du Québec ou de la Nouvelle-Écosse.

Exigences et définitions

Cette couverture s'étend aux équipes et à leurs membres assurés dans le cadre d'activités sanctionnées. Les courses sanctionnées sont celles enregistrées auprès de l'UCI, organisées par Cyclisme Canada ou ses partenaires provinciaux et clubs affiliés, ou par d'autres organisations reconnues par l'UCI dans d'autres pays. L'entraînement sanctionné est un entraînement qui implique plus d'un membre de l'équipe et qui est planifié à l'avance (ex. un entraînement prescrit par l'entraîneur qui a été planifié à l'avance et auquel plusieurs athlètes participent ensemble).

- Les équipes sont invitées à soumettre leur calendrier au moment de l'inscription. Ce calendrier sera utilisé en cas de demande de remboursement et les équipes doivent le mettre à jour par courriel en conséquence afin d'assurer une couverture.

Qu'en est-il des autres types de couverture ?

- - Voyage et soins médicaux - Il est FORTEMENT conseillé aux équipes de souscrire une assurance voyage et médicale pour tous les membres s'ils participent à des compétitions à l'étranger. Les équipes intéressées par cette couverture par l'intermédiaire de Gallagher peuvent contacter brent_brandham@ajg.com pour connaître les tarifs (à déterminer au cas par cas en fonction de facteurs tels que la durée du voyage, les destinations et la taille de l'équipe). **Notez que certaines polices d'assurance voyage et médicale excluent la participation à des activités sportives** ; assurez-vous de communiquer vos besoins à votre fournisseur.



- Assurance des administrateurs et dirigeants – Les équipes peuvent souscrire une assurance des administrateurs et dirigeants sur le site brent_brandham@ajg.com. Les prix varient au cas par cas.
- Couverture 24/7 pendant l'entraînement – peut être utilisée pour les randonnées d'entraînement non sanctionnées. Les athlètes qui souhaitent obtenir cette assurance doivent contacter leur association cycliste provinciale/territoriale (PTSO).

Autres commentaires :

- Comme toujours, les équipes sont invitées à souscrire toute couverture d'assurance auprès d'un autre fournisseur ; un certificat d'assurance est requis comme preuve de la détention d'une assurance contre les accidents de sport et d'une assurance responsabilité civile générale.
- Les options de couverture pour les membres de l'équipe d'autres nationalités varieront en fonction de la nature de leur licence/passeport. La couverture de ces coureurs peut éventuellement être incluse dans les plans de voyage/médicaux (recommandés dans leur pays d'origine). Contactez brent_brandham@ajg.com pour discuter des options.

Exemple :

Si une équipe était composée de :

- 1 personnel de l'Ontario
- 1 personnel de Québec
- 3 coureurs de l'Ontario
- 2 coureurs de Québec

L'équipe doit payer une assurance pour les trois membres de l'équipe originaires du Québec.



Tableau des couvertures d'assurance :

Qui	Où et quand suis-je couvert ?	Accident de sport (Au Canada uniquement)	Responsabilité civile	Administrateurs et dirigeants	Coût
Les membres des équipes Cyclisme Canada qui détiennent une licence UCI par le biais du programme d'assurance national.	Toutes les courses sanctionnées au Canada et à l'étranger (responsabilité civile générale seulement). *Une couverture 24/7 peut être achetée séparément auprès de votre PTSO local.	Oui	Oui	NA	0\$
Les membres des équipes de Cyclisme Canada qui NE détiennent PAS de licence UCI par le biais du programme national d'assurance.	Toutes les courses sanctionnées au Canada et à l'étranger (responsabilité civile générale seulement). *Une couverture 24/7 peut être achetée séparément auprès de votre PTSO local.	Oui	Oui	NA	50\$ par membre



Groupe sportif (en tant qu'organisation)		Lorsque tous les membres sont titulaires d'une licence délivrée par un organisme de services professionnels au sein de la Collective nationale d'assurance ou qu'ils ont souscrit une couverture supplémentaire sur une base individuelle. *Une assurance voyage/médicale peut être souscrite auprès de Gallagher pour les équipes qui voyagent à l'extérieur du Canada.	Cette assurance est incluse dans la licence UCI de chaque athlète par le biais du programme national d'assurance ou a été achetée sur une base individuelle.	Recommandé ; peut être obtenu par l'intermédiaire de brent_brandham@ajg.com	NA
--	--	--	---	--	----